

# Parafoam 1K

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 22/05/2013

Date de révision: 22/05/2013

Remplace la fiche: 12/05/2009

Version: 11.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit. : Parafoam 1K

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS  
Roterijstraat 201-203  
B-8793 Waregem - Belgium  
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68  
[info@dl-chem.com](mailto:info@dl-chem.com) - [www.dl-chem.com](http://www.dl-chem.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B - 1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Cat.Carc.3; R40

F+; R12

Xn; R48/20

Xn; R42

Xi; R36/37/38

Xi; R43

R53

R64

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



F+ - Extrêmement  
inflammable



Xn - Nocif

Composants dangereux : diisocyanate de méthylènediphényle

Phrases R : R12 - Extrêmement inflammable

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

# Parafoam 1K

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Phrases-S	R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R64 - Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel
Phrases supplémentaires	: S23 - Ne pas respirer les fumées S29/56 - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
	: Ne pas percer ou brûler même après usage Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer Conserver hors de portée des enfants Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
diisocyanate de méthylènediphényle	(n° CAS) 26447-40-5 (Numéro CE) 247-714-0 (Numéro index) 615-005-00-9	10 - 25	Cat. Carc.3; R40 Xn; R20 Xn; R48/20 Xi; R36/37/38 Xn; R42 Xi; R43
oxyde de diméthyle, éther méthylique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 115-10-6 (Numéro CE) 204-065-8 (Numéro index) 603-019-00-8	1 - 20	F+; R12
alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17	(n° CAS) 85535-85-9 (Numéro CE) 287-477-0 (Numéro index) 602-095-00-X	2,5 - 15	R64 R66 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
diisocyanate de méthylènediphényle	(n° CAS) 26447-40-5 (Numéro CE) 247-714-0 (Numéro index) 615-005-00-9	(0,1 =< C) R42 (5 =< C) Xi; R36/37/38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
diisocyanate de méthylènediphényle	(n° CAS) 26447-40-5 (Numéro CE) 247-714-0 (Numéro index) 615-005-00-9	10 - 25	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317
oxyde de diméthyle, éther méthylique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 115-10-6 (Numéro CE) 204-065-8 (Numéro index) 603-019-00-8	1 - 20	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17	(n° CAS) 85535-85-9 (Numéro CE) 287-477-0 (Numéro index) 602-095-00-X	2,5 - 15	Lact, H362 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés.
Premiers soins après inhalation	: En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

# Parafoam 1K

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes nitriques (NOx). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique). Chlorures d'acide, inorganique.

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Instructions de lutte contre l'incendie : ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Autres informations : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Refroidir par brouillard/pulvérisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ensure adequate ventilation.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir mécaniquement.

Procédés de nettoyage : Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable.

Autres informations : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

See also sections 8 and 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart des oxydants.

Lieu de stockage : Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne. Ne pas exposer à la chaleur. Assurer une ventilation adaptée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1920 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	1000 ppm

# Parafoam 1K

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	766 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	400 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	958 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	500 ppm

diisocyanate de méthylènediphényle (26447-40-5)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	0,02 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	0,07 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Gants en caoutchouc butyle. DIN EN 374. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Protection oculaire	: Lunettes de protection.
Protection de la peau et du corps	: vêtement de protection léger.
Protection des voies respiratoires	: Dégagement massif de poussières: AR autonome. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre A/P2.
Autres informations	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: non déterminé.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: non déterminé
Température critique	: non déterminé
Température d'auto-inflammation	: non applicable
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Oui
Pression de la vapeur	: non applicable
Pression critique	: non déterminé
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: non applicable
Densité relative	: non déterminé
Masse volumique	: non déterminé
Solubilité	: Eau: Réagit avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: non déterminé non déterminé

### 9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition	: non déterminé
-----------------------------	-----------------

# Parafoam 1K

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 10.4. Conditions à éviter

Peut former un mélange explosif avec l'air. Réagit avec (certaines) bases: la montée en pression peut causer la rupture du récipient fermé.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

alcane en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 (85535-85-9)	
DL50 orale rat	≥ 4000 mg/kg (IUCLID)
oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	308,5 mg/l
diisocyanate de méthylènediphényle (26447-40-5)	
DL50 orale rat	≥ 10000 mg/kg
DL50 cutané lapin	≥ 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	~ 0,493 mg/l/4h

Irritation	: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. pH: non déterminé
Corrosivité	: Non classé pH: non déterminé
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Toxicité à dose répétée	: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Cancérogénicité	: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Éliminer comme un déchet dangereux.

alcane en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 (85535-85-9)	
CL50 poissons 1	96 h ≥ 5000 mg/l
CE50 Daphnia 1	48 h 0,006 mg/l M=100
oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
NOEC (aigu)	48 h ≥ 4000 mg/l Daphnia Magna
NOEC (chronique)	96 h ≥ 4000 mg/l Poecilia reticulata
diisocyanate de méthylènediphényle (26447-40-5)	
CL50 poissons 1	96 h ≥ 1000 g/l
CE50 Daphnia 1	24 h ≥ 500 mg/l daphnia magna
ErC50 (algues)	72 h 1640 mg/l Scenedesmus subspicatus

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Parafoam 1K

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
code EURAL : 16 05 04\* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
08 05 01\*  
15 01 10\*

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 1950  
N° UN (IATA) : UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE 2.1

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Aerosols  
Description document de transport : UN 1950 Aerosols, 2.1, (D)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 2  
Étiquettes de danger (ONU) : 2.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : 5F  
Code de restriction concernant les tunnels : D  
LQ : LQ02

#### 14.6.2. Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : LQ: 1 I  
Numéro EmS (1) : F-D  
Numéro EmS (2) : S-U

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

# Parafoam 1K

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Lact	Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement
Press. Gas	Gaz sous pression
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R12	Extrêmement inflammable
R20	Nocif par inhalation
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R64	Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit